

Sous collègue	Nombres de siège	Modalité de désignation
<p>5a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité</p>	<p>2 titulaires 2 Suppléants 1 2 Suppléants 2</p>	<p>Désignés à l'issue d'un appel à candidatures 🖱️ L'appel à candidatures est accessible via le formulaire Démarche Numérique</p> <p>Les candidatures sont examinées au regard de critères objectifs (conformité réglementaire, implantation régionale, diversité des champs d'intervention, implication en santé) puis arbitrées par le directeur général de l'ARS afin de garantir une représentation équilibrée, diversifiée et cohérente de l'ensemble des acteurs du système de santé en Occitanie.</p>
<p>5b) Représentant des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail</p>	<p>1 titulaire 1 Suppléant 1 1 Suppléant 2</p>	<p>Désigné conjointement par les caisses concernées. 🖱️ <i>L'ARS sollicite la CARSAT LR et MP dans le cadre du processus de désignation</i></p>
<p>5c) Représentant des caisses d'allocations familiales</p>	<p>1 titulaire 1 Suppléant 1 1 Suppléant 2</p>	<p>Désigné par le conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales dans le ressort de laquelle est situé le siège de l'agence régionale de santé donc Montpellier (Hérault) 🖱️ <i>L'ARS sollicite la CAF 34 dans le cadre du processus de désignation</i></p>
<p>5d) Représentant de la mutualité française</p>	<p>1 titulaires 1 Suppléants 1 1 Suppléants 2</p>	<p>Désigné par le président de la Fédération nationale de la mutualité française 🖱️ <i>Le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociale sollicite la Fédération nationale de la mutualité française dans le cadre du processus de désignation</i></p>

membres titulaires

Sous collègue	Nombres de siège	Modalité de désignation
<p>5e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'UNCAM</p>	<p>1 titulaires 1 Suppléants 1 1 Suppléants 2</p>	<p>Désigné par le directeur général de l'union nationale des caisses d'assurance maladie</p> <p>👉 Le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociale sollicite l'UNCAM dans le cadre du processus de désignation</p>
<p>5f) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles</p>	<p>1 titulaires 1 Suppléants 1 1 Suppléants 2</p>	<p>Désigné par le directeur général de l'ARS</p> <p>👉 L'ARS sollicite les CSAPA, CAARUD, LAM, LHSS et ACT pour désignation par la DG ARS</p> <p>Les désignations relevant du pouvoir propre du directeur général de l'ARS font l'objet d'une mise en concurrence minimale et d'une analyse au regard de critères objectifs garantissant la représentativité et l'équilibre régional.</p>